



Assemblée générale

Distr. générale
17 juillet 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 48 de l'ordre du jour provisoire*

La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti

Mission internationale civile d'appui en Haïti

Rapport du Secrétaire général**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	2
II. Situation politique et élections	2–19	2
III. Déploiement et opérations de la Mission internationale civile d'appui en Haïti . . .	20–22	5
IV. Police nationale haïtienne	23–26	6
V. Droits de l'homme	27–31	6
VI. Système judiciaire	32–35	7
VII. Activités de développement	36–39	7
VIII. Observations	40–48	8

* A/55/150.

** La note explicative demandée par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/248 ne figurait pas dans le document présenté.

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 54/193 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1999, par laquelle l'Assemblée a décidé de mettre en place une Mission internationale civile d'appui en Haïti (MICAH) afin de consolider les résultats de la Mission civile internationale de l'Organisation des États américains (OEA) et de l'Organisation des Nations Unies en Haïti (MICIVIH), de la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH) et des missions précédentes des Nations Unies. Au paragraphe 12 de cette résolution, l'Assemblée m'a prié de lui rendre compte du déroulement de la Mission tous les quatre mois. Le présent rapport porte sur l'évolution de la situation dans la zone de la Mission depuis la création de la MICAH, le 16 mars 2000.

II. Situation politique et élections

2. Depuis la présentation de mon dernier rapport (S/2000/150), au Conseil de sécurité le 25 février 2000, des élections parlementaires et locales ont été tenues en Haïti dans le but de régler la crise politique qui, depuis trois ans, sape les institutions démocratiques fragiles de la nation. Haïti fonctionne sans gouvernement constitutionnel depuis 1997, et sans organe législatif depuis janvier 1999. Le processus électoral, qui s'est déroulé dans un climat de violence, d'intimidation et d'imprévisibilité, n'a malheureusement pas atteint l'objectif souhaité. Un différend concernant la méthode de calcul utilisée pour les élections sénatoriales n'a pas été réglé et, tant qu'il ne l'est pas, des doutes planeront sur la crédibilité du nouveau Gouvernement et du Parlement.

3. Bien qu'initialement, le premier tour des élections ait été fixé au 28 novembre 1999, le scrutin a été différé à trois reprises et n'a eu lieu que le 21 mai 2000. Ce retard tenait en partie au fait que le nombre de personnes qui ont demandé des cartes d'électeur a été beaucoup plus élevé que prévu. Le Président René Préval, qui avait refusé de publier un décret confirmant une date précédente sous prétexte qu'il n'avait pas été consulté, a été accusé de ralentir le processus. L'opposition a soutenu que le Président préférerait que des élections générales aient lieu en novembre 2000, dans l'idée que cette formule serait favorable au parti au pouvoir, le Fanmi Lavalas de l'ancien Président

Aristide, et qu'il cherchait également à retarder la mise en place d'un parlement opérationnel.

4. Le Groupe des Amis du Secrétaire général pour Haïti et d'autres envoyés ont exprimé les préoccupations que leur inspiraient ces reports successifs lors de plusieurs entretiens qu'ils ont eus avec le Président Préval et le Premier Ministre Alexis. Le 15 mars 2000, j'ai écrit au Président Préval pour réitérer l'appui continu de l'Organisation aux efforts menés par le peuple et le Gouvernement haïtiens pour consolider la démocratie, assurer la primauté du droit et créer des conditions propices au développement socioéconomique. À cette occasion, j'ai déclaré que la tenue sans tarder d'élections libres, transparentes et crédibles était un élément essentiel de ce processus.

5. Trois journées de protestations violentes contre la tenue rapide d'élections qui ont été organisées à Port-au-Prince du 27 au 29 mars par des membres d'« organisations populaires » pro-Fanmi Lavalas ont occasionné des troubles supplémentaires. Le 8 avril 2000, le siège de la coalition de groupements d'opposition appelée Espace de concertation a été incendié par des personnes qui étaient, semble-t-il, des partisans de Fanmi Lavalas, qui ont également bombardé de pierres une station de radio diffusant souvent des critiques contre le Gouvernement. À la suite de ces troubles, quatre membres du Gouvernement désignés par l'Espace de concertation ont démissionné.

6. D'après la Mission d'observation électorale de l'OEA, on aurait enregistré durant la période de trois mois qui a précédé les élections de mai plus de 70 incidents violents au cours desquels sept candidats ou militants de différents partis ont été tués. Le 3 avril 2000, Jean Dominique, journaliste réputé, dont les reportages et les commentaires à la radio étaient particulièrement hardis et dénués de complaisance, a été tué par balles. Ce meurtre a été considéré comme un avertissement lancé à tous les journalistes haïtiens, notamment ceux identifiés avec l'opposition, dont plusieurs ont fait l'objet de menaces précises ou ont été victimes d'attaques durant la période considérée.

7. Pendant la campagne électorale, il n'y a guère eu de débats de fond concernant des programmes politiques. En raison de l'insécurité, de l'absence de fonds pour mener une campagne électorale qui ne cessait de se prolonger et des doutes qui persistaient quant à la tenue effective des élections, la campagne des partis de l'opposition s'est limitée à quelques messages publici-

taires à la radio et à la télévision. Fanmi Lavalas a mené une campagne plus agressive, appelant à la mise en place d'un Parlement qui appuierait M. Aristide après sa réélection à la présidence. Ce message a été repris par le Président Préval, qui a critiqué l'esprit de « discord » de l'ancien Parlement.

8. Au cours des semaines qui ont précédé les élections, un plan effectif de sécurité pour le jour des élections a été élaboré conjointement par le Gouvernement, les autorités électorales, la police et les partis politiques. Une grande partie des activités du Conseil électoral provisoire (CEP) ont toutefois été retardées et mal organisées pour des raisons qui semblaient comprendre une pénurie d'administrateurs, de mauvaises communications avec les bureaux électoraux régionaux, des relations difficiles avec le Gouvernement, et une mauvaise gestion financière du CEP lui-même, dont le personnel a été payé en retard. L'assistance technique fournie par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'International Foundation for Electoral systems (IFES) a permis de remédier à certains des problèmes administratifs. Toutefois, à la suite de la détérioration des relations entre le CEP et l'IFES, organisme financé par les États-Unis, le directeur local de la Fondation a été expulsé le 8 mai 2000. La perte de l'assistance de la Fondation a été particulièrement ressentie au niveau de la formation des agents électoraux.

9. Les procédures suivies par le CEP dans plusieurs cas ont fait l'objet de nombreuses contestations, notamment ses méthodes de sélection d'agents électoraux qui n'étaient pas conformes à la loi électorale. Dans la région de Grand'Anse, les responsables électoraux et les responsables du Gouvernement ont laissé un différend politique couver pendant des mois – avec des actes de violence sporadiques – et ne sont intervenus que tardivement, trop tard pour permettre au département de participer aux élections le 21 mai 2000.

10. Les élections du 21 mai 2000 se sont étonnamment bien déroulées, avec plus de 50 % de la population participant au scrutin (soit le pourcentage de loin le plus élevé qui ait été enregistré au cours de toute élection tenue depuis 1990), avec peu de violence et une présence visible et disciplinée de la police dans tout le pays. La seule perte en vie humaine qui ait été signalée s'est produite près de la capitale, à la suite d'un incident au cours duquel un homme, qui avait tiré sur un agent de police près d'un bureau de vote, a été tué par balles quand la police a riposté. Les signes

d'irrégularité électorale ont en revanche été nombreux : les bureaux de vote ont été ouverts très tard dans la capitale, des instructions contradictoires ont été données quant aux pièces que les observateurs des partis devaient pouvoir présenter, et à la suite d'une planification inadéquate pour la réception des urnes électorales, des bulletins de vote ont été mélangés, égarés, voire jetés dans la rue, ce qui a rendu impossible tout deuxième compte des suffrages.

11. Le Groupe de convergence des six principaux partis d'opposition, ainsi que la plupart des autres membres de l'opposition, ont déclaré immédiatement après les élections du 21 mai 2000, que la fraude avait été massive et systématique, mais ils n'ont fourni guère de preuves concrètes, disant que ce serait futile dans la mesure où il était désormais évident que Fanmi Lavalas contrôlait l'appareil électoral. Pour la même raison, de nombreux partis d'opposition n'ont pas surveillé le dépouillement des votes durant les jours qui ont suivi les élections. Le Groupe de convergence s'est ensuite retiré du second tour et a demandé l'annulation des élections.

12. Au cours d'une des manifestations organisées par l'opposition pour protester contre les fraudes présumées, un candidat à une assemblée locale a été tué par des assaillants non identifiés qui cherchaient à disperser les manifestants de son parti à Port-au-Prince le 22 mai 2000. Plus de 30 candidats et militants de l'opposition ont été arrêtés le 23 mai 2000 dans les provinces. Ils ont été détenus sous prétexte qu'ils avaient organisé des protestations violentes ou, dans le cas d'un candidat au Sénat et de quatre de ses amis à Les Cayes, que des armes illégales avaient été trouvées lors d'une fouille de sa maison. Ces arrestations ont été largement considérées comme inspirées par des motifs politiques, d'autant plus qu'il n'a jamais été pris de mesures comparables quand des partisans de Fanmi Lavalas ont recouru à la violence. Les défenseurs des droits de l'homme et la Mission d'observation électorale ont exprimé leurs préoccupations à ce sujet. La plupart des détenus ont été incarcérés pendant quelques jours puis relâchés sans avoir été inculpés.

13. L'évaluation initiale de la Mission d'observation électorale n'a pas permis d'étayer les accusations de l'opposition concernant une fraude systématique. La Mission a constaté que de nombreuses irrégularités mineures et un petit nombre d'irrégularités majeures s'étaient produites, telles que le vol de bulletins de vote par des hommes armés, mais il s'agissait d'incidents

isolés qui n'affectaient pas la crédibilité générale des élections. Le Conseil national d'observation électorale (CNO), organisme regroupant plusieurs milliers d'observateurs électoraux haïtiens, est parvenu à une conclusion analogue. Des préoccupations ont été exprimées ultérieurement quant à la possibilité de falsification des résultats du scrutin, de bourrage des urnes et d'erreurs de calcul.

14. À l'issue d'un examen approfondi, il est apparu que la méthode de calcul utilisée pour les élections sénatoriales n'était pas conforme à la loi électorale. En ce qui concerne les élections du 21 mai 2000, 17 candidats élus au Sénat l'ont été au premier tour (16 de Fanmi Lavalas et un candidat indépendant). Si les calculs avaient cependant été effectués comme il faut, il aurait dû y avoir un second tour de scrutin pour huit d'entre eux qui n'avaient pas obtenu la majorité absolue du total des votes valides, comme prévu par la loi électorale. D'après la Mission d'observation électorale, la crédibilité de tout le processus électoral serait compromise si cette « erreur grave » n'était pas corrigée. Le CEP et les responsables du Gouvernement ont affirmé, sans fournir de preuves, que la même méthode (erronée) de calcul avait été utilisée lors d'élections précédentes. Les responsables haïtiens ont rejeté toute suggestion tendant à recalculer les résultats, en justifiant leur décision en partie par les coûts qu'entraînerait un second tour de scrutin. Fanmi Lavalas a demandé à ses partisans de défendre sa victoire électorale, à la suite de quoi plusieurs centaines de personnes ont organisé pendant deux jours des manifestations agressives devant les ambassades et les bureaux de la communauté internationale à Port-au-Prince.

15. Un nouveau calcul des résultats des élections sénatoriales a été demandé par les Amis du Secrétaire général pour Haïti, les partis d'opposition et le CNO, organisme composé d'observateurs électoraux haïtiens qui, le 8 juin 2000 a déclaré que la méthode appliquée par le CEP pour calculer la victoire était « illégale et inacceptable ». Dans une déclaration publiée le 14 juin 2000, j'ai réaffirmé que je m'attendais à ce que « les autorités électorales haïtiennes, dans le décompte des résultats définitifs, se conforment strictement aux procédures stipulées dans la loi électorale ». Des déclarations ont également été publiées par l'OEA et l'Organisation internationale de la Francophonie, qui s'est référée à « l'interruption brutale du processus électoral ». Entre-temps, les neuf membres du CEP ont fait l'objet de pressions contradictoires. Deux des trois

membres de l'Espace de concertation siégeant au CEP ont démissionné. Compte tenu des signes d'hésitation au sein du CEP, les partisans de Fanmi Lavalas ont paralysé le centre de Port-au-Prince le 16 juin 2000 en incendiant des voitures et des pneus dans les rues et en jetant des pierres contre tout véhicule qui se déplaçait, le but déclaré étant de contraindre le CEP à publier des résultats définitifs. Le lendemain, le Président du CEP, Léon Manus, a précipitamment quitté le pays. Il a annoncé par la suite qu'il craignait pour sa sécurité et que des pressions avaient été exercées sur lui, en particulier par le Gouvernement, pour confirmer les résultats provisoires des élections sénatoriales, au mépris de la loi électorale.

16. À la suite d'un week-end calme, les partisans de Fanmi Lavalas ont repris leurs protestations le 19 juin 2000, paralysant cette fois toute la zone métropolitaine et les grandes routes provinciales au moyen de barricades construites d'arbres abattus, de pierres et de pneus en feu. La police est rarement intervenue. À la fin de la journée, les six membres restants du CEP ont publié les résultats définitifs des élections sénatoriales en utilisant le système de calcul qui avait été contesté et ont confirmé les victoires remportées au premier tour par les 16 candidats de Fanmi Lavalas et le seul candidat indépendant. D'après les résultats définitifs proclamés par le CEP pour le premier tour des élections à la Chambre des députés – dans le cadre duquel les pourcentages semblaient avoir été calculés correctement – Fanmi Lavalas avait obtenu à peu près le tiers des sièges et était favori au second tour pour la plupart des autres sièges. Fanmi Lavalas a remporté à une large majorité la plupart des conseils municipaux, qui étaient élus à la pluralité simple. Les résultats définitifs ont été annoncés avant que le CEP ait publié ses conclusions concernant un grand nombre de contestations.

17. Le 28 juin 2000, une délégation de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) s'est rendue en Haïti pour chercher à résoudre la crise politique. Avec l'appui de la communauté internationale à Port-au-Prince, les représentants de la CARICOM ont soumis une proposition visant à résoudre la question des résultats des élections sénatoriales à l'ancien Président Aristide, qui a indiqué qu'il l'examinerait. Le lendemain, toutefois, le Président Préval a court-circuité cette initiative en fixant le second tour des élections au 9 juillet 2000, par décret. Le Président et le chef de la Mission d'observation électorale ont tous deux participé au Sommet de la CARICOM qui a été tenu à Saint-

Vincent-et-les Grenadines du 2 au 5 juillet 2000 et au cours duquel la CARICOM a décidé d'essayer de relancer son initiative. Un envoyé de la CARICOM a de nouveau rencontré M. Aristide le 5 juillet 2000.

18. Un second tour de scrutin a eu lieu malgré tout le 9 juillet 2000, uniquement pour la Chambre des députés. La Mission d'observation électorale a décidé de ne pas l'observer car elle considérait que les résultats biaisés des élections sénatoriales ne pouvaient « en aucune manière constituer la base d'un processus électoral crédible et juste ». Dans une déclaration datée du 7 juillet 2000 qui annonçait sa décision, la Mission d'observation électorale a également fait observer que depuis le 21 mai 2000, le processus électoral était de plus en plus « entaché d'irrégularités telles que l'altération des résultats transmis, le traitement arbitraire des contestations et la réalisation irrégulière d'élections complémentaires dans certaines régions ». Le 6 juillet 2000, le Président du Conseil de sécurité a publié un communiqué de presse exprimant les préoccupations que la violence inspirait au Conseil et le vœu que les autorités haïtiennes règlent la question des irrégularités électorales. Par la suite, le 10 juillet 2000, j'ai exprimé le regret que le second tour des élections se soit déroulé dans ces circonstances.

19. Les élections différées qui ont eu lieu dans la région de Grand'Anse le 11 juin 2000 ont été marquées par le vol de bulletins comptés et de feuilles de vote des bureaux de vote de Dame Marie, et par la destruction de tous les bulletins et feuilles de vote au cours d'incidents violents qui se sont produits après les élections à Les Irois, à la suite de quoi il a fallu procéder à de nouvelles élections dans ces deux villes. Le vol des urnes de plusieurs bureaux de vote a également perturbé ces nouvelles élections tenues à Dame Marie le 6 juillet 2000. Dans la ville voisine d'Anse d'Hainault, un différend concernant la victoire remportée par le maire à une très faible majorité a dégénéré en violence, et 12 personnes auraient été blessées par balle et cinq maisons incendiées. D'après les résultats provisoires proclamés par le CEP pour la région de Grand'Anse, les deux sièges du Sénat attribués au département ont également été remportés au premier tour par Fanmi Lavalas, qui compte ainsi au total 18 sièges sur 19 au Sénat.

III. Déploiement et opérations de la Mission internationale civile d'appui en Haïti

20. L'Assemblée générale se souviendra qu'elle a décidé que la MICAH serait financée au moyen de fonds inscrits au budget ordinaire et de contributions volontaires, les ressources du budget ordinaire étant utilisées pour couvrir le coût du personnel de base et du personnel administratif de la Mission et les contributions volontaires pour couvrir le coût des postes d'appui fonctionnel dans ses trois principaux domaines d'action, à savoir la justice, la police et les droits de l'homme. Le 31 mars 2000, j'ai informé le Président de l'Assemblée générale qu'aucune contribution volontaire n'avait été reçue au titre du Fonds d'affectation spéciale créé pour la MICAH, et que celle-ci avait donc entamé son mandat le 16 mars sans disposer du personnel d'appui fonctionnel nécessaire pour l'exécuter. Heureusement, des contributions volontaires suffisantes ont été reçues par la suite pour permettre le recrutement de conseillers dans le domaine de la justice, des droits de l'homme et de la police. Les premiers conseillers ont commencé à arriver en Haïti au milieu du mois de juin.

21. Des discussions ont eu lieu avec les autorités gouvernementales et des représentants d'organisations non gouvernementales et de la société civile pour définir les activités spécifiques et les responsabilités à confier aux conseillers et pour clarifier le type de soutien et d'assistance que ceux-ci peuvent apporter au développement des capacités et au renforcement des institutions. Le Premier Ministre, le Ministre de la justice et le Directeur de la Police nationale haïtienne ont notamment été consultés, de même que des responsables de l'Inspection générale de la Police nationale haïtienne, de l'Académie de police, des autorités pénitentiaires, de l'École de la magistrature et de l'Office de la protection du citoyen.

22. Des réunions ont également été tenues avec des représentants d'organismes de coopération internationaux bilatéraux et multilatéraux pour définir le type de coopération qui pourrait être instauré entre les différents donateurs. Une attention particulière a été accordée à la coordination avec d'autres organismes des Nations Unies menant des activités en Haïti, en particulier le PNUD, qui s'occupe déjà des questions d'application des lois et de répression et a conclu un accord avec le Ministère de la justice sur la fourniture au secteur de la

justice d'un appui axé sur le processus de réforme judiciaire à long terme.

IV. Police nationale haïtienne

23. La démission, en avril 2000, de l'Inspecteur général Luc Eucher Joseph a suscité de nouvelles préoccupations au sujet de la politisation de la Police nationale haïtienne. Le départ de M. Joseph faisait partie des exigences des partisans du Fanmi Lavalas, qui avait organisé plusieurs manifestations en 1999 demandant également le départ du Directeur général de la police et du Secrétaire d'État à la sécurité publique. Ni le Secrétaire d'État, qui a démissionné en octobre 1999, ni M. Joseph, n'ont été remplacés. L'absence de responsables a affaibli l'Inspection générale, qui est un organe important chargé d'assurer le respect des normes éthiques et professionnelles et d'enquêter sur les cas présumés de faute professionnelle, de corruption et de trafic de drogues.

24. La politisation était également évidente dans la passivité des forces de police face aux manifestations souvent violentes des partisans du Fanmi Lavalas à divers stades du processus électoral entre la fin mars et la mi-juin 2000, quand on compare cette passivité avec les interventions énergiques face aux manifestations organisées par l'opposition fin mai 2000, qui se sont traduites par l'arrestation de plusieurs candidats. Certains éléments de la police auraient par ailleurs participé au vol des bulletins de vote et au trucage des résultats peu après la clôture des bureaux de vote le 21 mai, comme l'a confirmé le Président du CEP après avoir fui le pays.

25. Pour l'essentiel cependant, la Police nationale haïtienne a fait la preuve le 21 mai, le jour des élections et à nouveau le 11 juin lors des élections partielles à Grand'Anse, qu'elle pouvait accomplir son devoir efficacement et avec professionnalisme.

26. Étant donné que l'assistance technique qui sera fournie par la composante « police » de la MICAH différera profondément de celle apportée par les missions précédentes, il a fallu créer un cadre d'activités entièrement nouveau. La sélection et le recrutement des conseillers a pris du temps, mais, à la mi-juin, 26 des 34 conseillers prévus avaient été sélectionnés et plusieurs étaient déjà arrivés dans la région d'activités de la Mission et étaient affectés, en étroite consultation

avec les autorités de police haïtiennes, à des postes dans les neuf départements.

V. Droits de l'homme

27. La justice a finalement ordonné le jugement d'un certain nombre de policiers arrêtés dans l'affaire des 11 personnes exécutées sommairement dans le quartier de Carrefour-Feuilles, à Port-au-Prince, en mai 1999. Les appels formés par ceux qui étaient accusés d'avoir participé au massacre de Raboteau en 1994 ont été rejetés par la Cour de cassation, ce qui a permis d'engager la procédure de jugement. En juin, des organisations haïtiennes des droits de l'homme ont lancé un appel afin que l'assassinat du journaliste Jean Dominique fasse l'objet d'une enquête approfondie. Elles ont également demandé à ce que soient appliquées les recommandations figurant dans le rapport de 1996 de la Commission nationale pour la vérité et la justice. Des informations selon lesquelles des actes de violence et d'intimidation pendant la campagne électorale auraient limité la liberté d'expression étaient également très préoccupantes.

28. Lors de l'installation de la MICAH, les responsables de la composante « droits de l'homme » ont commencé par prendre contact avec des représentants du Gouvernement, des activistes dans le domaine des droits de l'homme, de l'Office de la protection du citoyen, ainsi que des organismes des Nations Unies, des donateurs internationaux et d'autres organismes. À l'issue de ces réunions, et en s'appuyant sur les résultats obtenus par la MICIVIH et la MIPONUH, ils ont élaboré, pour leurs 31 conseillers, dont les premiers ont commencé à arriver en juin, un programme de renforcement des capacités et de surveillance dans le domaine des droits de l'homme.

29. Les activités susceptibles d'avoir un impact à long terme, telles que la formation de formateurs, ont reçu la priorité. Les conseillers seront affectés à l'Académie de police et à l'Inspection générale de la Police nationale haïtienne, et assureront la formation des instructeurs des gardiens de prison. Une des premières activités a consisté à participer, début juin, à un stage d'information sur le fonctionnement du système judiciaire organisé par l'École de la magistrature à l'intention de journalistes.

30. Un programme de séminaires et d'autres activités d'une durée de six mois est prévu afin de donner à la

société civile davantage de moyens de protéger et de promouvoir les droits de l'homme, et en particulier d'appuyer les efforts des organisations locales des droits de l'homme pour développer leurs compétences en matière de surveillance et de notification. Une équipe de conseillers sera chargée de ce programme, après en avoir défini le contenu en étroite consultation avec les organisations non gouvernementales dans le domaine des droits de l'homme. Des discussions ont également commencé avec l'Office de la protection du citoyen afin de l'aider à planifier ses activités et en vue de rédiger une loi redéfinissant le mandat de l'Office.

31. Les équipes déployées dans la capitale comme dans le reste du pays mettront au point un programme d'activités afin de s'assurer du respect des droits de l'homme pendant le processus électoral en cours. Des enquêtes seront effectuées, si nécessaire, avec la participation de vérificateurs haïtiens, du Gouvernement ou non. Une série d'activités de promotion est envisagée dans le cadre de l'Année internationale de la culture de la paix.

VI. Système judiciaire

32. Au cours de la période considérée, le Ministère de la justice a préparé une série de projets de lois concernant le fonctionnement du système judiciaire, l'École de la magistrature, la réforme du Conseil supérieur de la magistrature et la création d'une inspection des affaires judiciaires, afin de renforcer l'indépendance de la justice, qui seront soumis à un vote du prochain parlement. Les membres de la composante « justice » de la MICAH ont fourni une assistance technique au Ministère de la justice.

33. Les activités de l'École de la magistrature, qui joue un rôle important dans le cadre de la réforme de la justice, se sont développées de manière encourageante. Ainsi, elle a récemment organisé un séminaire de formation à la médecine légale et un séminaire pour les journalistes et a participé à l'installation de la première base de données juridiques informatique en association avec la Cour de cassation et la Bibliothèque nationale.

34. Des accords informels décrivant dans ses grandes lignes la coopération avec l'École de la magistrature et l'administration pénitentiaire ont été examinés. Des contacts ont également été pris avec l'université nationale en vue d'étudier la possibilité d'entreprendre une étude des diverses formes de règlement des conflits. Le

personnel de la composante « justice » a eu des entretiens avec des donateurs bilatéraux et des organismes des Nations Unies, en particulier le PNUD, pour assurer la coordination, la complémentarité et la pérennité des actions menées dans le secteur de la justice.

35. Les autres activités envisagées sont la fourniture d'un appui aux programmes d'aide judiciaire, la préparation d'un programme de formation pour les greffiers, l'amélioration des techniques de gestion des tribunaux et de la section administrative du Ministère de la justice en vue du passage à l'informatisation, la formation en cours d'activité du personnel des prisons et la fourniture d'une assistance technique au personnel administratif pénitentiaire.

VII. Activités de développement

36. Le système des Nations Unies a poursuivi ses efforts en vue d'appliquer le programme de réformes du Secrétaire général. Le bilan commun de pays qui servira de base à la programmation commune et à l'harmonisation des cycles des programmes est terminé. Sous l'autorité du Comité d'orientation du bilan commun, dirigé conjointement par le Premier Ministre et le coordonnateur résident du système des Nations Unies, 17 groupes thématiques – constitués en octobre 1999 de représentants du Gouvernement, d'organismes des Nations Unies, d'organismes donateurs et de la société civile – ont terminé leurs analyses sectorielles. Le processus se poursuivra dans le contexte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et conformément à la résolution 1999/11 du Conseil économique et social, dans laquelle le Conseil demande à ce que soit élaboré un programme à long terme pour le développement d'Haïti.

37. La Banque mondiale et le Fonds monétaire international ont convenu avec le Gouvernement haïtien de préparer un document stratégique de lutte contre la pauvreté. La version provisoire de ce document devrait être prête au courant de l'été 2000, et la version définitive début 2001.

38. Outre l'intense mobilisation de l'équipe de pays de l'ONU pour la préparation du bilan commun de pays, les organismes du système des Nations Unies ont continué à exécuter les activités relevant de leurs domaines de compétence. Ainsi, le PNUD a fourni un appui technique permanent au CEP par l'intermédiaire de son équipe d'experts déployés aussi bien au niveau

central que départemental, et a facilité la coordination du processus électoral sur le plan technique. Il a également terminé, en collaboration avec l'Institut haïtien de statistique et le Gouvernement norvégien, les préparatifs en vue des prochaines enquêtes sur les conditions de vie dans les zones urbaines et rurales. Le PNUD, l'Organisation mondiale de la santé, le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont participé à la préparation du premier plan national de prévention et de gestion des risques et des catastrophes.

39. Outre ses activités normales, le PAM a organisé, avec les autorités haïtiennes, une série de tables rondes afin d'évaluer l'impact de la sécheresse qui frappe le nord et le nord-est du pays, et a formulé une stratégie en matière de sécurité alimentaire pour les groupes les plus vulnérables tandis que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, pour sa part, terminait un document consacré aux stratégies agricoles, évaluait les aspects juridiques et techniques du contrôle des aliments et encourageait la coopération en matière de production alimentaire avec Cuba. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) a lancé dans 10 grandes villes, avec la participation particulièrement active de l'UNESCO et de l'UNICEF, une campagne intitulée « Caravane des artistes et des jeunes contre le sida » à laquelle participent des groupes artistiques et des artistes locaux bien connus. L'UNICEF a également apporté une aide au Ministère de la santé pour l'organisation d'une campagne de vaccination contre la rougeole et la réalisation d'un projet de gestion intégrée des maladies infantiles. Parallèlement, le groupe de l'ONU traitant des questions de parités, dont l'action est coordonnée par l'UNICEF, a organisé un atelier en vue de préparer le rapport national d'Haïti pour l'examen quinquennal des résultats de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

VIII. Observations

40. La tenue d'élections considérées, au niveau national comme au niveau international, comme libres, équitables et crédibles devait permettre à Haïti de résoudre la crise politique qui laisse le pays sans parlement depuis 18 mois et sans gouvernement constitutionnel depuis trois ans. Malheureusement, les événements ont pris une tournure différente. Il faut néanmoins se féliciter du fait que près de 4 millions

d'Haïtiens se sont fait inscrire sur les listes électorales et que le taux de participation lors du premier tour des élections a été supérieur à 50 %, car cela traduit la volonté d'instaurer la démocratie, de respecter la Constitution et de faire évoluer la société par des moyens pacifiques.

41. En dépit des inquiétudes pour la sécurité, les élections du 21 mai 2000 ont été marquées par un taux élevé de participation sans violence importante. Malheureusement, le processus électoral dans son ensemble a été caractérisé par un climat de violence et d'intimidation, une organisation déficiente et le mépris de la loi électorale lors du calcul de l'attribution des sièges au Sénat. Les principaux partis d'opposition, considérant que ce premier tour avait été marqué par une fraude massive, ont refusé de participer à un éventuel second tour. De ce fait, la crise politique s'est aggravée, la tension s'est accentuée, les violences ont été plus nombreuses et l'installation éventuelle du Sénat risque, si la question fondamentale de la répartition des sièges n'est pas réglée, de jeter le doute sur la légitimité démocratique du Parlement et, par conséquent, de conduire la communauté internationale à reporter la fourniture de l'assistance financière dont Haïti a cruellement besoin d'urgence.

42. Les premières conclusions de la Mission d'observation électorale de l'Organisation des États américains (OEA) et de la Commission nationale d'observation haïtienne concernant les élections du 21 mai 2000 ne confirment pas les allégations de fraude généralisée et systématique de l'opposition. Cependant, la décision des autorités électorales, appuyée par le Gouvernement et par le parti au pouvoir, le Fanmi Lavalas, de valider la répartition des sièges au Sénat est très préoccupante. Ce faisant, les autorités haïtiennes ont ignoré les conclusions de l'Organisation des États américains, de l'Organisation internationale de la Francophonie, du CARICOM, des partenaires bilatéraux, des vérificateurs locaux et d'autres groupes de la société civile, ainsi que des Nations Unies, et en particulier des membres du Conseil de sécurité. De plus, d'après l'OEA, le processus engagé depuis le 21 mai 2000 est marqué par un nombre croissant d'irrégularités. Le 10 juillet 2000, j'ai regretté que les autorités haïtiennes aient décidé d'organiser le second tour des élections sans avoir au préalable apporté de réponse aux problèmes apparus à l'issue du premier tour.

43. D'autres événements sont également inquiétants. La passivité, voire la complicité, de certaines autorités policières et judiciaires lors de manifestations violentes de membres de soi-disant organisations populaires contre des partis d'opposition, des journalistes, et la population en général, a porté atteinte à l'état de droit. Il est regrettable que les dirigeants politiques n'aient pas systématiquement et publiquement demandé à leurs partisans de renoncer à ce genre d'activités. Certains ont même préconisé une réponse violente face à l'agression des organisations populaires, dont les actions sont parfois orchestrées par un petit nombre d'individus. Le recours à la violence des rues pour imposer ses objectifs à chaque étape cruciale du processus politique a créé de dangereux précédents qui laissent mal augurer de l'avenir.

44. Le comportement de la Police nationale haïtienne est également de plus en plus préoccupant. Si elle s'est admirablement comportée le 21 mai 2000, les événements qui ont suivi les élections donnent à penser qu'elle est utilisée de manière partisane et de plus en plus politisée. Elle n'est pas intervenue pour mettre fin à la violence de la foule, et s'est prêtée à une campagne contre l'opposition qui s'est traduite par l'arrestation d'une trentaine d'activistes et de candidats. Ces événements faisaient suite à la démission sous pression de deux hauts responsables de la police, qui n'ont toujours pas été remplacés. Tout cela donne à penser que certains dirigeants politiques haïtiens cherchent à utiliser la police pour servir leurs propres intérêts. Or, il est incontestable qu'une police indépendante et respectueuse du droit est un élément indispensable de toute société démocratique.

45. Certains signes en faveur d'une approche consensuelle de la gouvernance étaient évidents au début de la période couverte par le présent rapport, l'ensemble des partis politiques étant prêt à participer au processus électoral. L'opposition était représentée aussi bien au Conseil électoral provisoire qu'au Gouvernement. Toutefois, maintenant qu'elle s'est retirée de ces deux instances, comme du processus électoral, la bipolarisation s'est accentuée et l'intolérance est devenue de plus en plus marquée. L'arrestation d'un grand nombre de candidats d'opposition et d'activistes deux jours après les élections du 21 mai 2000 est incompatible avec le pluralisme démocratique et préoccupante. Un véritable multipartisme est également un élément indispensable de toute société démocratique.

46. La capacité de la MICAH à soutenir les institutions démocratiques naissantes en Haïti risque d'être remise en cause par les troubles politiques et l'intolérance, qui exposent ces institutions à des pressions et à des menaces. Des institutions judiciaires fortes et indépendantes constituent le meilleur garant du respect de l'état de droit. Il faut espérer que les responsables de la sécurité publique et de la justice mettront pleinement à profit l'expertise dont dispose la MICAH. Compte tenu de la persistance des violations des droits de l'homme, et des doutes qui existent quant à la capacité du système à faire face à ces violations, j'espère que l'Office de la protection du citoyen prendra les mesures nécessaires pour tirer pleinement partie du savoir-faire de la Mission en matière de vérification. La situation dans le domaine de la sécurité est également préoccupante, et pourrait limiter fortement la capacité des conseillers de la MICAH à accomplir leur travail.

47. La création de la MICAH confirme l'engagement de la communauté internationale à appuyer les efforts de consolidation de la démocratisation et de l'état de droit en Haïti. Cet engagement se manifeste également par les mesures prises pour élaborer et appliquer un programme d'aide à long terme en faveur d'Haïti auquel participent, notamment, le Conseil économique et social et le PNUD. L'appui fourni par la MICAH est cependant lié à l'existence en Haïti d'interlocuteurs crédibles, qui jouissent du soutien de la population comme de la communauté internationale.

48. Je tiens à remercier les Amis du Secrétaire général pour Haïti, à savoir l'Argentine, le Canada, le Chili, les États-Unis d'Amérique, la France et le Venezuela, dont le soutien et les conseils à l'occasion du remplacement de la MIPONUH/MICIVIH par la MICAH ont été particulièrement précieux. Je souhaite également remercier le Canada, les États-Unis d'Amérique et la Norvège pour leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la MICAH et encourage vivement d'autres États Membres à manifester leur soutien en faveur de la transition démocratique en Haïti en contribuant au Fonds. Enfin, je voudrais prendre acte des efforts de mon représentant, Alfredo Lopes Cabral, ainsi que de la contribution et de l'engagement du personnel international et haïtien de la MICAH, qui continue à s'acquitter de ses tâches dans des conditions difficiles.